

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

CG20140627_37
id. 892

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

BASES DE LOISIRS DÉPARTEMENTALES

Comme tous les ans à l'occasion de notre réunion de la DM1, je souhaite vous présenter un point d'étape de l'activité de nos structures de loisirs à vocation socio-éducative : la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas de la Grave et du Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage.

I - BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE A SAINT-NICOLAS DE LA GRAVE

1 – Point sur les travaux

Dans le cadre du vaste programme visant à restructurer et à moderniser la Base de loisirs, l'opération de **réhabilitation du bâtiment technique et d'accueil (tranche 4)** est engagée. Le maître-d'ouvrage délégué a été désigné et la consultation pour le choix du maître-d'œuvre a été lancée. L'objectif est de pouvoir vous présenter un Avant Projet Sommaire de cette opération lors de notre prochaine session.

Je vous rappelle que son coût d'objectif a été arrêté lors du vote du BP 2013 à **2,8 M€ TTC**. Les crédits correspondants ont été inscrits sur le budget de la Base au regard de l'échéancier du mandataire. Sur cette opération, des aides financières seront sollicitées auprès de l'Europe, l'État et la Région.

Concernant la création d'une **aire de camping-cars**, comme nous l'avons délibéré lors de la DM2 2013, les travaux ont été réalisés pour un coût de 130 000 €. Cette aire est aujourd'hui opérationnelle. Elle est située à proximité du camping, propose 12 places avec bornes d'eau et d'électricité, et dispose d'une zone de vidange. Comme prévu, la réalisation de cette aire de camping-cars vient clore le volet « accueil touristique » de la Base.

Je vous rappelle que nous avons, à l'occasion du vote du BP 2014, défini les dispositions et la tarification des divers services proposés aux usagers, de la manière suivante :

- un accès payant du 1er juin au 30 septembre avec un accès, pour cette période, aux sanitaires du camping,
- un tarif de 4 € par jour pour un emplacement et 3,50 € par jour pour le raccordement électrique, soit un total de 7,50 € par jour,
- un accès gratuit le reste de l'année (sanitaires du camping non accessibles).

Par le présent rapport, je vous demanderais **d'approuver un tarif complémentaire de 2 €**, non prévu initialement, portant sur **l'accès à la seule aire de vidange et ouvrant droit à 10 minutes d'eau**.

2 – « Plage 82 »

Approuvée lors du Budget Primitif, l'opération « Plage 82 » est donc reconduite en 2014, avec une **ouverture prévue du 1er juillet au 31 août**.

Les améliorations souhaitées au regard du bilan 2013 et de l'enquête de satisfaction menée auprès des usagers ont été prévues :

- **une rampe de brumisateurs** a été installée sur le théâtre de verdure afin d'apporter un lieu de fraîcheur,
- **une zone d'ombre composée de toiles tendues** a été aménagée au centre de l'espace d'animation afin de permettre aux petits comme aux plus grands de participer aux activités, de manière plus confortable,
- **l'accueil et la billetterie ont été centralisés à l'entrée de la Base**, au niveau du chalet en bois, au pied **d'une grande arche « bienvenue-plage 82 »** marquant l'accès à ce site aménagé spécifiquement pour l'été,
- **un accès direct a été créé** entre la plage et la piscine,
- **le centre équestre a été remis en activité** avec un prestataire pour son animation durant la période estivale,
- **le partenariat avec les associations locales** a été reconduit et renforcé, avec de nouveaux partenaires complétant le programme des animations.

Enfin, pour ce qui concerne **la fête du nautisme**, manifestation prévue au niveau national, traditionnellement organisée en mai, elle est cette année prévue le 6 juillet. Elle coïncidera donc avec le premier dimanche d'ouverture de « Plage 82 » et contribuera donc activement à son animation. Pour cette fête du nautisme, les Comités départementaux des sports nautiques (aviron et canoë-kayak), ainsi que le Club de Voile de Tarn-et-Garonne, sont mobilisés pour animer gratuitement toutes les activités proposées au public.

Tout en maintenant un accès aménagé pour la mise à l'eau des bateaux, comme en 2013, l'espace « Plage 82 » sera ouvert de 11 h 00 à 19 h 00, sept jours sur sept, à un **tarif symbolique de 1 € par enfant et 1,50 € par adulte et par jour**.

S'agissant du compte administratif 2013 et de la décision modificative n°1 2014 de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, je vous rappelle qu'il font l'objet d'un rapport spécifique, examiné dans le cadre de la 1ère Commission, comme l'ensemble des budgets annexes du Conseil Général.

II - CENTRE DE VACANCES JEAN BAYLET A MIMIZAN-PLAGE

A l'occasion du vote du BP 2014, je vous dressais le bilan d'activité 2013

faisant apparaître un **nombre constant d'enfants et de groupes accueillis** par rapport à 2012 pour ce qui concerne les classes de découverte et autres centres de loisirs, ainsi que des perspectives croissantes pour 2014.

L'année 2013 avait aussi été marquée par la création d'un **dispositif nouveau, complémentaire de l'accueil des enfants pendant les vacances**. Il s'agissait de **séjours de type colonie**, à l'attention des seuls jeunes tarn-et-garonnais, dont nous avons assuré le transfert vers Mimizan. Plusieurs activités sportives étaient proposées (surf, sauvetage côtier, voile, vélo, canoë-kayak ou accrobranche) à destination des 9-12 ans, 13-15 ans et 16-17 ans.

Sur ces « **colonies du 82** », un effort tout particulier a été opéré, afin que ces séjours soient accessibles aux enfants relevant de nos services de l'Aide Sociale. Ainsi, sur ces semaines de vacances, nous avons, comme nous le recherchons toujours dans ce domaine, contribué à la mixité sociale, à la grande satisfaction de l'ensemble des jeunes accueillis.

Pour 2014, nous avons délibéré pour proposer ces colonies aux vacances de printemps, d'été et de Toussaint d'une part, et, d'autre part, augmenter la durée de chacun des séjours afin de les rendre plus attractifs et appropriés aux activités dispensées et au rythme des enfants en vacances.

Ci-après, je vous rappelle les tarifs de ces séjours, comprenant l'acheminement à Mimizan, la pension complète, les activités encadrées et diverses animations :

- séjours Pâques et Toussaint (10 jours) 450 €
- séjour juillet et août (15 jours) 640 €

Sur ces bases, **le séjour des vacances de printemps 2014 a été ouvert**. Il a permis d'accueillir 15 enfants, **dont 14 relevaient de nos services de l'Aide Sociale**.

Pour clore cette partie de mon rapport relative au Centre de vacances de Mimizan, je vous précise que son budget annuel pour 2014 est de l'ordre de 420 000 €, hors salaires et charges, pour un montant total de **recettes d'environ 335 000 €**.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir délibérer.

□

□ □

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte des bilans d'activités 2014 des 2 bases tels que présentés ;

I – Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave

- Prend acte de l'engagement de l'opération de réhabilitation du bâtiment technique et d'accueil (tranche 4) dont l'APS sera présenté lors de la prochaine session ;
- Approuve un tarif complémentaire de 2 € pour l'aire de camping-cars portant sur l'accès à la seule aire de vidange et ouvrant droit à 10 minutes d'eau ;
- Décide de reconduire en 2014 l'opération « Plage 82 » avec une ouverture du 1er juillet au 31 août et une tarification de 1 € pour les enfants et 1,50 € pour les adultes et par jour et les améliorations prévues telles que présentées ;

II – Centre de vacances Jean-Baylet à Mimizan-plage

- Prend acte que le séjour des vacances de printemps 2014 a permis d'accueillir 15 enfants, dont 14 relevaient des services de l'Aide Sociale du Conseil Général.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET